

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Exploitation

Nombre des membres
du Conseil d'Exploitation
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 13 juillet 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Présidente

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, FOURNAISE Véronique, RICK Stéphane, ALBECKER Bernard, BONICEL Bénédicte, DREISTADT Maxime, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KOERIN Gilbert, LAENG Éric, MATTER Denis, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents : WINTER-KNECHT Didier a donné procuration à BLANCK Dominique, ACKER Dominique a donné procuration à RICK Stéphane, BLANCK Denis a donné procuration à KOERIN Gilbert, DOSSMANN Pascal a donné procuration à REGNIER Clarisse, HOFFMANN Caroline a donné procuration à ZINCK Gisèle, MATZEN Audrey a donné procuration à BONICEL Bénédicte, SCHULLER Céline a donné procuration à VOGT Marie-Line.

Objet : Régie photovoltaïque : acceptation du versement d'une avance par la commune.

Vu la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2011 portant création de la régie à autonomie financière ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière adopté en 2011 pour l'activité « panneaux photovoltaïques » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 portant remboursement partiel d'une avance ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2026 approuvant le versement d'une avance par la commune ;

Afin de faire face à un besoin de trésorerie au niveau de la Régie Photovoltaïque, une avance de 1.000,00 € sera versée par la commune. Cette somme sera imputée sur le compte 16871 de la régie photovoltaïque. Afin d'équilibrer la section d'investissement le compte 238 sera imputé de 1.000€ également.

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

=====

ENTENDU les explications de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le versement d'une avance de 1.000,00€ du budget principal vers le budget de la régie photovoltaïque ainsi que les écritures comptables décrites ci-dessus.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette opération.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME.

Publié le 15 JUIL. 2026

Transmis à la Préfecture le 15 JUIL. 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 15 JUIL. 2026

La secrétaire, Sandrine ANDRE



La Présidente, Sylvie ROEHLLY

